

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025 à 18h00

Ordre n°37 - DÉLIBÉRATION N° DC2025-12-216

Renouvellement de la dénomination « Commune touristique » pour les communes du territoire de la CCVUSP

Date de convocation : 05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absent(s) : **8**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **4**

Résultat du vote :

Votants : **22**

- dont « pour » : **22**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BARDIN** Régine, **GARCIER BALLADUR** Clarisse (*quitte la séance avant le vote de la question n°21*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **MATTERA** Wendy, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra (*quitte la séance avant le vote de la question n°16 et donne pouvoir à REYNAUD Frédéric*).

MM. **BARNEAUD** Christophe, **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **OLIVERO** Albert (*quitte la séance avant le vote de la question n°23*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, **SIGNORET** Jean-Christophe (*quitte la séance avant le vote de la question n°28*) et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **BODIGUEL OCCELLI** Chloé (*pouvoir à FORTOUL Jacques*).

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*), **ISOARD** Bernard (*suppléé par SIGNORET Jean-Christophe jusqu'à la question n°27*).

ABSENT(S) :

Mme **DONNEAUD** Chantal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine.

DÉLIBÉRATION N°DC2025-12-216

Objet : Renouvellement de la dénomination « Commune touristique » pour les communes du territoire de la CCVUSP

Le conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 133-11 portant dispositions relatives à la dénomination « commune touristique », applicables aux groupements de communes en vertu de l'article L. 134-3 du même code ;

VU le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

VU l'Arrêté Préfectoral n°2023-167-006 du 16 juin 2023 portant classement de l'office de tourisme intercommunal Ubaye Tourisme en catégorie 1 ;

CONSIDÉRANT que la dénomination « commune touristique » accordée aux communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est caduque depuis 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler la dénomination « commune touristique » pour les communes de *Barcelonnette, la Condamine-Châtelard, Enchastrayes, Faucon de Barcelonnette, Jausiers, Le Lauzet-Ubaye, Méolans-Revel, Saint-Paul sur Ubaye, Saint-Pons, les Thuiles, Ubaye Serre-Ponçon, Uvernet-Fours et Val d'Oronaye* ;

CONSIDÉRANT que la dénomination « commune touristique » permet de :

- Maintenir la reconnaissance officielle et la valorisation du territoire, garantissant son rayonnement national et international et confirmant le rôle exemplaire de la Communauté de communes dans la structuration touristique intercommunale,
- D'assurer la continuité des avantages pour les communes membres, en offrant par exemple une souplesse accrue lors des événements touristiques, comme les autorisations temporaires accordées aux débits de boissons, l'ouverture dominicale des commerces ou les soldes saisonniers, la non-application du plafonnement de la part fixe de la facture d'eau non proportionnelle au volume consommé (40% du coût de service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes par logement collectif desservi),
- Postuler au classement en station de tourisme.

VU l'avis favorable de la commission Attractivité 4 saisons réunie le 9 décembre 2025 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la demande de renouvellement de dénomination « Commune touristique » pour les communes du territoire de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon [CCVUSP], à savoir **Barcelonnette, la Condamine-Châtelard, Enchastrayes, Faucon de Barcelonnette, Jausiers, Le Lauzet-Ubaye, Méolans-Revel, Saint-Paul sur Ubaye, Saint-Pons, les Thuiles, Ubaye Serre-Ponçon, Uvernet-Fours et Val d'Oronaye**.
- **AUTORISE** la Présidente à transmettre au Préfet des Alpes-de-Haute-Provence un dossier de candidature au renouvellement de la dénomination « commune touristique » pour l'ensemble des communes du territoire de la CCVUSP précédemment citées.
- **AUTORISE** la Présidente à engager toute démarche administrative relative à ce dossier et signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature